

NEWS SERVICE PRÉVENTION HYGIÈNE SÉCURITÉ LETTER

MAI 2019

#21



RETOUR SUR LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE AU TRAVAIL

Pour la troisième année consécutive, les Journées de la Prévention routière au travail se sont déroulées du 13 au 17 mai 2019. Cette démarche est motivée par le fait que les accidents routiers constituent la première cause de mortalité dans le cadre du travail et représentent près de six millions de journées de travail perdues pour les salariés.

Ainsi, l'enjeu d'une telle action est tout d'abord humain et également économique.

Afin de sensibiliser les agents des collectivités territoriales, vous pouvez utiliser, ou simplement vous inspirer, des supports mis à disposition sur le site : <http://entreprises.routeplussure.fr/journees-securiteroutiereautravail/>

Ainsi, de nombreuses possibilités s'offrent à vous, même en dehors de cette semaine de la prévention routière au travail, permettant de répondre aux questions des agents, les informer des nouveautés du code de la route, etc.

Cela peut se faire par le biais d'affiches disposées judicieusement dans les locaux (hall d'accueil, machine à café, réfectoire), lors d'ateliers pratiques/ludiques, lors de moments d'échanges durant lesquels seront présentés les supports répondant uniquement aux questions posées, par le biais de flyers sur plusieurs thèmes (automobile, vélo, cyclo, véhicules utilitaires légers, etc.), ou toute autre forme.

En 2016, une vingtaine d'entreprise a édité et signé une liste de 7 engagements pour une route plus sûre :

1. "Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant"
2. "Nous prescrivons la sobriété sur la route"
3. "Nous exigeons le port de la ceinture de sécurité"
4. "Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées"
5. "Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet"
6. "Nous favorisons la formation à la sécurité routière"
7. "Nous encourageons les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper"

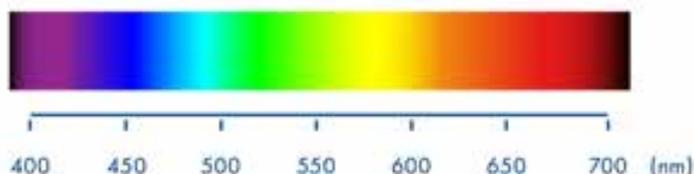
Aujourd'hui, 850 employeurs composent la liste de signataires, représentant environ 2.6 millions de salariés. Vous pouvez vous aussi vous engager à faire respecter cette charte au sein de votre collectivité, en vous inscrivant sur : <http://entreprises.routeplussure.fr/appel/>

Le risque routier est la principale cause de mortalité dans le monde du travail. Il est également accru dans notre vie privée, que ce soit en voiture, à vélo, à moto, etc.

Ainsi, la sensibilisation dispensée aux agents dans le cadre de leur profession aura également un intérêt pour leur vie privée.

LUMIÈRE BLEUE : ATTENTION LES YEUX

La lumière bleue compose le spectre de la lumière. Ses longueurs d'onde se situent entre 380 et 500 nanomètres. Elle est émise naturellement par le soleil, mais aussi par les sources lumineuses artificielles : ampoules LED et écrans (tablettes, télévisions, ordinateurs, smartphones).



Pourquoi devrait-on se protéger de la lumière bleue alors que nous la côtoyons quotidiennement ?

Parmi les composantes de la lumière blanche (de 350 à 800 nm), la lumière bleue est celle qui produit le plus d'énergie. Cette énergie, portée sur la rétine, génère une "usure" prématurée de la rétine et du cristallin. Sachant qu'une personne adulte est exposée, en moyenne, 6 heures par jour à la lumière des écrans, il est urgent de prendre en considération le risque lié à ces émissions. Et nous ne parlons pas de l'exposition cumulée à la lumière du jour...

Peut-on se protéger de la lumière bleue uniquement ?

En effet, nous n'allons pas porter des lunettes de soleil toute la journée.

Cependant, il existe des filtres anti-lumière bleue :

- Pour les écrans d'ordinateur : ce sont des filtres amovibles à apposer devant votre écran
- Pour les écrans des téléphones, tablettes, téléviseurs, ordinateurs : ce sont des réglages de la lumière émise, que l'on programme à notre convenance ;
- Pour les lunettes (adaptées à la vue, ou non) : il s'agit d'un traitement du verre, permettant de filtrer la lumière bleue.

Mais, la lumière bleue n'est-elle que nuisible ?

Loin de là, les "ronchons" n'ont qu'à bien se tenir car la lumière bleue naturelle rythme notre alternance veille/sommeil, ainsi que notre humeur. C'est la lumière bleue turquoise (490 nm) qui permet de recalibrer nos rythmes lors d'un décalage horaire. Cette dernière régule la production de mélatonine, notre "hormone du sommeil".

AGENDA DES MOIS À VENIR

MARDI 4 JUIN 2019
CT-CHSCT (limite de saisine le 13/05/2019)

JEUDI 13 JUIN 2019
Réunion du réseau des ACP
(Salle polyvalente de Girmont)

JEUDI 4 JUILLET 2019
CT-CHSCT (limite de saisine le
19/06/2019)

MERCREDI 10 JUILLET 2019
Les échanges RH à l'Open 88
(Parc Thermal de Contrexéville)

VOS INTERLOCUTEURS DU SERVICE PRÉVENTION HYGIÈNE SÉCURITÉ

CÉLINE KELLER

ckeller@cdg88.fr

03 29 35 77 21

PATRICIA SOUVAIS

psouvais@cdg88.fr

03 54 04 62 36

QUENTIN LABRUYÈRE

qlabruyere@cdg88.fr

03 54 04 62 84



**CENTRE DE GESTION
DES VOSGES**

28, rue de la Clé d'Or
CS 70055
88000 EPINAL cedex